



RELANCE FO

SUR LE FONDS DU PARITARISME

Présents en visioconférence : CFDT, CGT, FO et Familles Rurales

**COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI CCNT FR
26 janvier 2021**

**Commission Paritaire
Permanente de
Négociation et
d'Interprétation**

Familles Rurales

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 2 décembre 2020
2. Point calendrier 2021
3. Degré élevé de solidarité
4. Le point sur le rapprochement de Branches

1. Validation du compte-rendu du 2 décembre 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Point calendrier 2021

7 dates ont été retenues : 23 mars, 7 avril, 25 mai, 5 juillet, 22 septembre, 9 novembre et 7 décembre.

3. Degré Élevé de Solidarité (DES) santé

- Bilan de l'aide financière 2020 du fonds de solidarité du régime santé

Le fonds de solidarité s'élevait fin 2019 à 332 000 €. Il est très peu sollicité par les salariés de la Branche alors même qu'il est alimenté chaque année d'environ 70 000 €.

En ce qui concerne le bilan du dispositif d'aide à la prise en charge des abonnements « activités physiques et socioculturelles » afin de favoriser le sport et les liens sociaux : 277 personnes ont été concernées pour un montant de 19 944 €.

Selon VYV, cette action a été la plus utilisée toutes Branches confondues.

La commission exprime sa volonté de reconduire ce dispositif avec un démarrage avant septembre. Celui-ci sera complété par une action de prévention collective en matière de santé travaillée cette année.

- Mise à jour du règlement intérieur du DES santé

Le règlement intérieur a pour objet :

- De définir les actions, à titre collectif et individuel, financées par le fonds de solidarité.
- De décrire les conditions dans lesquelles les affiliés des organismes assureurs recommandés peuvent bénéficier de ces actions

Les évolutions suivantes sont envisagées :

- Augmenter un critère d'octroi (montant du « reste à vivre » à 1000 euros) afin de toucher plus de bénéficiaires.
- Modifier les dispositifs de prise en charge des cotisations. Le RI actuel prévoit des prises en charge intégrales de la cotisation santé pour certains salariés sur une période définie. On constate qu'il y a peu de recours à ce dispositif d'aide.

La proposition faite est une prise en charge de cotisations avec effet rétroactif, avec la suppression de condition de durée et de ressources pour les alternants en apprentissage ou contrat professionnalisation.

Il est également nécessaire de recommuniquer en direction des salariés sur le dispositif DES et de simplifier autant que possible la procédure pour ne pas qu'elle soit une « usine à gaz ». Par exemple avec un numéro de téléphone unique de contact pour solliciter une aide.

Une proposition de modification du règlement intérieur nous parviendra pour la prochaine CPPNI.

4. Le point sur le rapprochement de Branches

FO : dans l'éventualité d'un rapprochement des Branches, il faut des moyens supplémentaires et du temps pour les négociateurs afin de travailler sur les différents éléments. La mise en place d'un fonds du paritarisme permettrait d'avoir ces moyens.

Nous sommes rejoints par la CFDT et la CGT dans ce sens. Pour les employeurs, il est nécessaire de se consulter sur ce sujet. Familles Rurales s'engage à apporter une réponse à la prochaine CPPNI.

Les employeurs nous informent qu'à la prochaine CPPNI il y aura une intervention de la part du syndicat employeur d'Eclat (Branche Animation) afin de faire une présentation de leur Branche. Un comparatif des 2 conventions collectives sera adressé aux organisations syndicales des salariés.

En sus de ce document, FO demande un dossier avec les chiffres clefs de la Branche.

Prochaine réunion, le 23 mars 2021

Paris, le 22 mars 2021

Pour la délégation, Sylvie BECK, Olivier HALLAY